



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 18
- Date de la convocation : 24 avril 2024

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint		Pouvoir à M-H. LAJON
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS		Pouvoir à M-C. GARIN
Jocelyne SCAPPATURA		Pouvoir à F. SALAMAND
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	
En raison de la démission de Mme Aline BOSSY, la nomination du 19 ^{ème} conseiller municipal est en cours.		

POUVOIRS :

- Hervé DELBEGUE donne pouvoir à Marie-Hélène LAJON
- Christine GUIMOYAS donne pouvoir à Marie-Claude GARIN
- Jocelyne SCAPPATURA donne pouvoir à Fabienne SALAMAND.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 13 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 18, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Claude GARIN**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2024
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : demandes d'emprunts
- RESSOURCES HUMAINES : tableau des emplois
- RESSOURCES HUMAINES : ajustement RIFSEEP
- PATRIMOINE : cession du bien cadastré AE164, maison ex-Héraud
- VOIRIE/ENVIRONNEMENT : ICPE Couleurs Métha : nouveaux éléments d'information
- Questions diverses
 - Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
 - Tour de table

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Aline BOSSY, qui quitte la commune pour raisons professionnelles, lui a transmis sa démission. Conformément à la réglementation, les conseillers municipaux venant ensuite sur la liste, sont actuellement contactés. L'information sera transmise ultérieurement.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 27 mars dernier. Le compte-rendu est validé.

RETOUR SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- Décision n°2024-07 : acquisition de deux robots-tondeuses et cession d'une lame à neige et d'une saleuse.

Frédéric GEHIN rappelle les échanges avec l'USC et indique que ces deux robots tondeuses seront affectés à la tonte d'un des deux terrains, dans le cadre d'une première année de phase de test.

DÉLIBÉRATION n°2024-04-01
FINANCES : demande d'emprunt n°1
Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 383 710€
auprès de la Caisse des dépôts et consignations
pour le financement de l'extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de l'opération de l'extension de la cantine scolaire. Il indique que la Caisse des dépôts et consignations propose un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 383 710€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL
- Montant : 383 710 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 35 ans
Dont différé d'amortissement : *sans objet*
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%
- Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

François MANON trouve la durée de l'emprunt très longue, et donc la charge financière qui en découle. Il pense qu'il aurait plus judicieux de faire un emprunt plus court, quitte à faire un effort financier.

Frédéric GEHIN indique qu'il s'agit d'un choix lié notamment à la durée d'amortissement des biens concernés.

René VIAL indique avoir vérifié les précédents prêts contractés ces 20 dernières années, et qu'aucun n'avait dépassé 20 ans.

Frédéric GEHIN rappelle que la charge annuelle de l'emprunt, notamment celui contracté en 2014 était trop importante pour la trésorerie de la Commune. Il rappelle que l'échéance annuelle se montera à 24 000€.

Lionel RITTNER indique qu'il est important de souligner que le portage de ce financement se fait via la banque des territoires, filiale de la Caisse des dépôts, qui offre des financements très longs basés sur des taux liés au livret A. Lionel RITTNER rappelle que le souhait était également de ne pas grever le budget pour le financement des investissements des prochaines années, et notamment à long terme.

Frédéric GEHIN confirme que c'est une stratégie différente de ce qui a pu se faire sur le ou les mandats précédents.

Yoann ZINOPOULOS demande si les prêts sont renégociables éventuellement. Frédéric GEHIN lui confirme que oui, sous réserve des indemnités.

Lionel RITTNER précise également que les taux étant basés sur le livret A, ceux-ci auront tendance à baisser sur les prochaines années. Il complète que la marge sur le livret A de chaque prêt est lié à la réglementation thermique appliquée sur les travaux.

René VIAL précise qu'il s'oppose à la durée du crédit. Il complète également qu'il regrette la vente de biens achetés à l'époque.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 14
 - CONTRE : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
 - ABSTENTION : 0
-
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

DÉLIBÉRATION n°2024-04-02**FINANCES : demande d'emprunt n°2****Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 430 850€
auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement
de la construction du local abritant la future pharmacie**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de l'opération de l'extension de la cantine scolaire. Il indique que la Caisse des dépôts et consignations propose un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 430 850€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL
- Montant : 430 850 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 35 ans
Dont différé d'amortissement : *sans objet*
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

François MANON demande si les contrats de prêt prévoient des échéances modulables. Lionel RITTNER le confirme.

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 14
- CONTRE : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
- ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

DÉLIBÉRATION n°2024-04-03**FINANCES : demande d'emprunt n°3****Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 200 000€ auprès de la Banque postale pour le financement des opérations d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement des opérations d'investissement en cours, et inscrites au budget 2024. Il indique que la Banque postale propose un prêt de 200 000€, pour compléter les deux emprunts proposés par la Banque des Territoires, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 200 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2044
- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 200 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/06/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,96 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

François MANON souhaite avoir la précision si la vente des appartements va permettre de solder le dossier. Frédéric GEHIN indique que ce crédit vient compenser l'écart restant dans le financement de l'opération.

Lionel RITTNER précise que la moitié du bâtiment reste propriété de la Commune et que la vente des logements ne permettra pas de financer l'ensemble de l'opération. Le crédit évoqué sera remboursé par les loyers de la pharmacie.

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 14
- CONTRE : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
- ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

DÉLIBÉRATION n°2024-04-04**FINANCES : demande d'emprunt n°4****Réalisation d'un contrat de crédit-relais d'un montant de 200 000€
auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour le financement des
opérations d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement des opérations d'investissement en cours, et inscrites au budget 2024. Il indique que les subventions attendues pour les deux projets, de l'Etat, la Région, et du Département, n'interviendront qu'à la fin des travaux, et après un délai de traitement incompressible, soit au mieux au deuxième trimestre 2025. Il propose qu'un crédit - relais puisse permettre de garantir la trésorerie pendant cette période.

Proposé par la Caisse d'Épargne Rhone Alpes, ses caractéristiques seraient les suivantes :

- Montant : 200 000€
- Taux Fixe de 4,12%
- Durée 24 mois
- Versement des fonds Pendant une période de 3 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : in fine
- Base de calcul 30/360 en taux fixe
- Frais de dossier 0,30% du montant du prêt
- Remboursement anticipé : Total ou partiel, possible à tout moment et sans indemnité

René VIAL confirme son approbation.

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

DÉLIBÉRATION n°2024-04-05
RESSOURCES HUMAINES : mise à jour du tableau des emplois

Vu la saisine du Comité social territorial, siégeant auprès du Centre de Gestion, en date du 27 février 2024,

Monsieur le Maire indique que l'organigramme de la collectivité a été aménagé afin de permettre une meilleure efficacité dans le service rendu aux usagers. Un poste de responsable périscolaire est créé, ayant à charge d'organiser notamment l'ensemble du fonctionnement du service et de mettre en œuvre un projet pédagogique d'accompagnement des élèves sur ces temps. De même, les missions d'intérim du Directeur des services sont affectées au poste de gestionnaire comptable et paie, afin de permettre la continuité des missions.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE CORBELIN																
SERVICE	EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures			Poste annualisé	Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L.332-8 du CCSP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu
			TC	TNC	En heures		En ETP	A	B	C	oui		non			
														En heures		
ADMINISTRATIF	Directeur des services	2021-6-2 du 17/06/21	35				35	1					X		X	
	Chargé de gestion comptable et paie /intérim du DGS	2-2008 du 19/02/2008							X				X		X	
	Chargé de gestion comptable et paie /intérim du DGS	2017-8-13 du 07/09/17	35				35	1			X		X		X	
	Chargé du social et de l'urbanisme	2014-9-6 du 06/11/14	35				35	1			X		X		X	
	Chargé de l'enfance et de l'agence postale	2019-7-4 du 05/12/19	35				35	1			X		X		X	
RESTAURANT & SCOLAIRE	Chef de cuisine	2016-4-8 du 10/05/16		32		X	32	0,914285714			X		X		X	
	Agent de service	8-2010 du 19/01/2010		28		X	28	0,8			X		X		X	
	ATSEM, responsable périscolaire	2021-5-7 du 20/05/21	35			X	35	1			X		X		X	
	ATSEM	2016-8-3 du 17/11/16		32		X	32	0,914285714			X		X		X	
	ATSEM faisant fonction	2022-7-4 du 12/07/22		28		X	28	0,8			X		X		X	
TECHNIQUES	Responsable des services techniques	2022-3-11 du 17/03/22	35			X	35	1			X		X		X	
	Agent polyvalent	2022-3-11 du 17/03/22	35			X	35	1			X		X		X	
	Agent polyvalent	2022-3-11 du 17/03/22	35			X	35	1			X		X		X	
	Agent polyvalent	2022-3-11 du 17/03/22		17,5		X	17,5	0,5			X		X		X	
	Agent d'entretien	2016-4-9 du 10/05/16		22		X	22	0,628571429			X		X		X	
SECURITE	Garde-champêtre	2022-3-11 du 17/03/22		17,5		X	17,5	0,5			X		X		X	
	Mediathecaire	2022-1-4 du 20/01/22		24,5		X	24,5	0,7			X		X		X	
TOTAUX			494	13,485714	2	0	15					16		1		

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont prévus au Chapitre 012.

DÉLIBÉRATION n°2024-04-06

RESSOURCES HUMAINES : ajustement du RIFSEEP

Vu la saisine du Comité social territorial, siégeant auprès du Centre de Gestion, en date du 27 février 2024,

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire des agents de la Commune a été approuvé par délibération n°2022-3-10 du 17 mars 2022. Il indique qu'à la suite de l'évolution de l'organigramme, il convient d'ajuster les montants de RIFSEEP proposés, comme suit :

Gp	IFSE mini	IFSE maxi	Max CIA	encadrement	sujétions	liste des postes
1	1 100 €	1 300 €	1 200 €	<i>oui</i>	management, niveau de responsabilité, disponibilité horaires	DGS
2	600 €	800 €	1 000 €	<i>ponctuel</i>	poste à responsabilité supérieure sans encadrement permanent	chargée de gestion comptable (intérim du DGS)
3	400 €	600 €	1 200 €	<i>oui</i>	poste à responsabilité avec encadrement	responsable des ST
4a	300 €	400 €	1 000 €	<i>non</i>	poste à responsabilité sans encadrement sujétions particulières, niveau de technicité, responsabilité de dossiers et/ou de budgets	Médiathécaire, chargée de l'urbanisme
4b	300 €	400 €	1 000 €	<i>proximité</i>	poste à responsabilité sans encadrement sujétions particulières, niveau de technicité, responsabilité de dossiers et/ou de budgets	responsable restaurant scolaire , responsable périscolaire
5	200 €	300 €	800 €	<i>proximité</i>	poste pouvant contenir un encadrement de proximité d'une équipe, technicité particulière ou contraintes horaires spécifiques, responsabilité pécunière ou direction d'un équipement	Responsable agence postale, garde-champêtre
6a	150 €	250 €	700 €	<i>non</i>	poste d'exécution nécessitant des sujétions particulières	ATSEM, agent technique
6b	100 €	200 €	600 €	<i>non</i>	poste sans sujétion particulière	aide cantine, agent d'entretien, agent technique

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** le nouveau tableau portant répartition des postes, et montants du RIFSEEP, tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont prévus au Chapitre 012.

DÉLIBÉRATION n°2024-04-07

PATRIMOINE : cession du bien cadastré AE164, maison ex-Héraud

Monsieur le Maire indique que la maison ex-Héraud, sise sur la parcelle AE164, à l'angle de l'impasse de l'ancien presbytère et de la rue du travail était mise en vente.

Le service des domaines avait estimé ce bien en mai 2023. Il fixait la valeur vénale du bien à 150 000 €, hors taxe et hors droits et assortie d'une marge d'appréciation arrondie de 10%.

Il indique que la Commune a été destinataire d'une offre à 120 000 euros nets vendeurs.

Considérant l'état du bien, la situation actuelle du marché immobilier, et l'estimation qui avait été faite par l'agence immobilière chargée de sa commercialisation, il propose d'accepter le prix proposé.

Frédéric GEHIN indique que l'équipe municipale a estimé que ce bien n'avait pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la Commune.

François MANON regrette la faiblesse du prix de vente, indique que ce n'est probablement pas le moment de vendre. Il en déduit également le manque d'attractivité du centre-village. Il propose de reporter la vente.

Lionel RITTNER indique que le bien a été visité 30 fois, que le diagnostic énergétique du bien est classé F. Il nécessite des travaux conséquents qui ne seront jamais amortis avec les loyers attendus.

Frédéric GEHIN rappelle que le bien a été acquis dans le cadre d'un lot, pour acquérir avant tout le tènement de la future pharmacie.

Lionel RITTNER précise qu'il n'est pas du rôle d'une petite mairie de gérer un parc locatif.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 14
- CONTRE : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
- ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AE164, impasse de l'ancien presbytère
- **CONFIE** à l'étude notariale des Avenières Veyrins-Thuellin l'accomplissement de l'ensemble des formalités, et la rédaction de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un Adjoint, à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment l'acte authentique.

DÉLIBÉRATION n°2024-04-08
VOIRIE/ENVIRONNEMENT : ICPE Couleurs Métha
motion du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre s'est tenue en Sous-préfecture de La Tour du Pin le 10 avril dernier, qui a réuni les représentants des Communes de Corbelin et Les Avenièrès Veyrins-Thuellin, les services de l'Etat (notamment la Direction Départementale de la Protection des Populations), et les représentants de Couleurs Métha et leur bureau d'études.

Lors de cette rencontre, il a été indiqué que la demande d'enregistrement de l'installation n'a pas été présentée en commission (et n'a donc reçu ni avis favorable, ni défavorable, à ce jour), dans l'attente d'éléments complémentaires, et notamment un état des passages journaliers, mensuels, annuels et une proposition de répartition des flux.

Sans passage en commission, l'installation doit se conformer au régime précédent, notamment sur le tonnage géré.

A la suite de cette rencontre, plusieurs documents ont été adressés en Mairie, joints en annexe à la présente note :

- Un document du 4 décembre dernier, intitulé *Réponse aux observations apportées durant la phase de consultation du public dans le cadre de la demande d'enregistrement ICPE de l'unité de méthanisation*
- Un document issu de la rencontre du 10 avril, intitulé *Apport de précisions suite au rendez-vous en sous-préfecture - dans le cadre de la demande d'enregistrement ICPE de l'unité de méthanisation*
- Un communiqué de l'association de riverains ADEP38630 assorti de divers documents d'informations.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance pour laisser le public s'exprimer sur cette thématique. Il demande aux personnes souhaitant intervenir d'être concis et dans le même respect mutuel que les précédents débats à ce sujet.

Suspension de séance à 19h45 – Reprise de séance à 20h08.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs Conseils municipaux ont été sollicités et d'autres communes ont émis des avis réservés, comme la Commune voisine de Chimilin. Il indique également que deux services de l'Etat sollicités ont émis des avis réservés : l'ARS et le SDIS, notamment quant à la présence des habitations à proximité et les capacités de réserves en eau. Il précise que tous les éléments n'étaient pas en possession de la Mairie lors de la première sollicitation de l'avis.

Il constate que le projet a été mal engagé dès le départ, notamment sur son aspect gouvernance. Il regrette le manque d'association des différents acteurs, et surtout des riverains, en amont qui aurait pu permettre une meilleure acceptation, plutôt que de mettre les acteurs devant le fait accompli.

Frédéric GEHIN souhaite revenir sur le cas de l'usine Mallein, qui a été cité plus tôt, par le public. Dans le cadre de l'extension de son activité, des nuisances sonores et olfactives avaient été pointées par les riverains, et une association constituée. Depuis, un Conseil de surveillance et

une invitation annuelle des représentants de la Mairie est tenue, permettant d'évoquer les problématiques et de leur apporter des solutions.

Il souhaite que ce fonctionnement puisse être cité en exemple.

Il demande que chacun puisse être collaboratif, et joue le jeu de la transparence.

Marie-Claude GARIN maintient sa position de l'exigence d'une meilleure maîtrise des flux.

François MANON appelle à tenir compte des riverains et à la mise en place d'efforts pour minimiser les nuisances.

René VIAL regrette l'opposition qui peut naître entre amis et voisins dans ce dossier. Il est favorable à la portée proposée par la motion, et rappelle qu'il faut maintenant trouver des solutions, l'installation étant maintenant en place.

Grégory MEYER indique que le dossier amène aujourd'hui encore davantage de questions. Il considère également que le dossier porté par les services de l'Etat ne soit pas encore clair. Il souhaite que la réflexion puisse avancer désormais, sans chercher de coupables, et entre autres sur la viabilité économique de l'installation. Tout un travail d'information et d'analyse de l'ensemble des aspects doit être mené, notamment avec l'aide de la Communauté de communes qui peut apporter son ingénierie. Il soulève également la question de la perte de la valeur des biens immobiliers situés dans le périmètre des 200 mètres autour de l'installation.

Yoann ZINOPOULOS rappelle à nouveau que le schéma directeur cyclable avait imaginé un trajet par les Combes de Parjin, qui a dû être amendé en raison des flux liés au méthaniseur. Il note que le compte-rendu de la réunion laisse beaucoup de sujets en attente.

Lionel RITTNER soulève l'intérêt de la fabrication du gaz par la méthanisation, notamment dans le contexte actuel. Il pense judicieux que la question du circuit court soit également abordée dans l'utilisation du gaz, plutôt que sa réinjection dans le réseau. Il salue la tenue de la réunion du 10 avril dernier, et les échanges respectueux ayant eu lieu, même s'il regrette l'absence des riverains. Il note que la première délibération à ce sujet avait été votée alors même que tous les éléments d'informations n'avaient pas été transmis.

Il indique également l'intervention d'une société partenaire lors de cette réunion. Cette dernière a fait évoluer le fonctionnement de ses méthaniseurs, en y intégrant notamment la récupération des boues de papeterie. Cette utilisation entraîne des rejets potentiellement nocifs pour les sols, sur des durées allant jusqu'à 18 mois. Cette utilisation interroge sur le lien entre l'utilisation des boues papetières et les méthaniseurs agricoles, si ce n'est le coût.

Il confirme qu'il est favorable à la méthanisation agricole, en circuit court, mais appelle à la transparence sur leur gestion, et au travail conjoint avec les riverains et les communes voisines.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **PREND** note de la communication des nouveaux éléments par la SAS Couleurs Métha et son cabinet de conseil,
- **MAINTIENT** ses demandes liées à une meilleure gestion des flux entrants et sortants et **CONFIRME** ses inquiétudes quant à l'inadéquation entre le nombre et la masse des véhicules avec les gabarits routiers concernés,
- **REGRETTE** que la concertation et les échanges n'aient pu avoir lieu en amont de l'apparition des difficultés et avant les démarches administratives

- **DEMANDE** et **SOMET** son avis à la constitution d'un groupe de travail multipartite regroupant *a minima* les services de l'Etat, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les Communes des Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin, les porteurs de projets et l'association de riverains ADEP38630.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'informations sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Marie-Claude GARIN indique qu'après l'adoption du projet de territoire, la réflexion se poursuit sur le schéma de mutualisation, sur deux niveaux : la Communauté de communes et ses communes-membres, et les communes entre elles, tant en matière de matériel, que de ressources humaines. L'objectif est d'acter ce schéma en juillet.

Elle informe que le festival l'Isle en Scène aura lieu les 24, 25 et 26 à la Ferme des Dames à Saint Baudille de la Tour.

Tour de table

Marie-Claude GARIN informe qu'à la médiathèque, le 3 mai à 19h a lieu une exposition de photographie animalière par Tanguy RICHARD, et que Christian BLANCHARD, auteur, organise une dédicace le 24 mai à 18h30.

Fabienne SALAMAND reviendra sur le projet Terres de Jeux lors du prochain Conseil municipal. Elle appelle à noter une matinée sportive le 1^{er} juin, organisé par le CME.

Alain CHADI rappelle le vote du budget du SYMBORD (SCOT) et le maintien de la cotisation à hauteur de 2€30 par habitant.

René VIAL s'interroge, à la suite de la réunion de l'association des eaux de la Bâtie, sur l'extinction de la fontaine. Il souhaite également connaître les motifs de l'interdiction des poids-lourds sur le parking Bois-Vion.

Frédéric GEHIN indique que le parking Bois Vion était utilisé par plusieurs types de poids-lourds, certains faisant une halte d'une à plusieurs heures, mais l'essentiel de l'utilisation concernait des personnes qui y dételaient leur remorque pour rentrer chez eux avec leur tracteur. Cette interdiction était en réflexion depuis plusieurs mois. Dans le cadre de la réfection de l'enrobé du giratoire, la réfection préalable des bordures a été nécessaire, pour un coût de 15 000€ à la charge intégrale de la commune. Ces bordures étaient abimées par le passages répété des poids-lourds. L'enrobé du parking lui-même est également très abimé et nécessite une réfection, non encore chiffrée.

Un rendez-vous est en cours d'organisation avec la propriétaire du bar situé à proximité. Il s'interroge toutefois sur la possibilité de chiffrer un potentiel impact en moins de deux semaines. Enfin, il confirme que ce parking a bien vocation à rester un parking. Toutefois la Commission Travaux doit plancher sur son aménagement futur, notamment en raison de son emplacement à l'entrée du village, et en tenant compte des questions de réchauffement climatique (débitumation et désimperméabilisation des sols) et des rendus de la carte des aléas, actant une problématique de risque inondation élevé dans ce secteur.

M. le Maire rappelle également qu'une aire identifiée, certes pas satisfaisante, est existante à proximité, sur la RD1075, en direction de La Bâtie-Montgascon. Toutefois, si tant le Département et les sociétés de transports souhaitent financer une partie de l'aménagement, il pourra être acté un aménagement accueillant les poids-lourds. Il indique enfin que la même problématique a eu lieu il y a quelques années sur Veyrins, avec les mêmes choix à l'époque. Il conclut en indiquant militer pour un aménagement qualitatif sur ce secteur et rappelle le projet d'aménagement et de développement du quartier inscrit dans le cadre du PLU.

Il reconnaît cependant que l'information n'a pas été suffisante.

René VIAL indique que l'interdiction aurait pu être progressive, peut-être sur les 19 tonnes dans un premier temps.

Frédéric GEHIN réitère que la réflexion pourra être développée lors d'une Commission travaux. Il précise par ailleurs qu'aucune contravention ne sera dressée à ce stade, l'objectif étant au dialogue.

Yoann ZINOPOULOS s'interroge sur l'insécurité qui pourrait découler du stationnement de nombreuses remorques sur ce parking (jusqu'à une douzaine). Il constate également une augmentation du nombre de véhicules légers qui s'y garent.

Frédéric GEHIN rappelle également qu'un des premiers projets menés par la nouvelle municipalité a été de créer une commission Commerces, regroupant les commerçants de la commune, afin de créer du lien avec la municipalité. Cependant, cette commission n'a jamais vu le jour faute d'accord des commerçants. Il réitère sa proposition, afin que les commerçants puissent intégrer une démarche collective.

Lionel RITTNER indique que la fontaine sera remise en route prochainement. Il attire cependant l'attention sur le circuit fermé qui est en panne.

Il informe que la demande pour la nomination d'un Commissaire enquêteur a été adressée au Tribunal Administratif, pour une enquête publique qui aura lieu à partir de fin août, pour une durée d'un mois.

A la demande de Grégory MEYER il est précisé que les marquages des places de parking sera repeint d'ici la fin juin.

Prochaines réunions du Conseil municipal :

- Jeudi 23 mai, avec intervention du Président du Syclum (à confirmer)
- Jeudi 27 juin

La séance est levée à 21h03.

La parole est donnée au public, hors séance.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 30 avril 2024

- DÉLIBÉRATION n°2024-04-01 : FINANCES : demande d'emprunt n°1 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 383 710€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension de la cantine scolaire
Adoption à la majorité, oppositions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND.
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-02 : FINANCES : demande d'emprunt n°2 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 430 850€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction du local abritant la future pharmacie
Adoption à la majorité, oppositions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND.
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-03 : FINANCES : demande d'emprunt n°3 - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 200 000€ auprès de la Banque postale pour le financement des opérations d'investissement
Adoption à la majorité, oppositions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND.
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-04 : FINANCES : demande d'emprunt n°4 - Réalisation d'un contrat de crédit-relais d'un montant de 200 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour le financement des opérations d'investissement
Adoption à la majorité.
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-05 : RESSOURCES HUMAINES : mise à jour du tableau des emplois
Adoption à la majorité
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-06 : RESSOURCES HUMAINES : ajustement du RIFSEEP
Adoption à la majorité
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-07 : PATRIMOINE : cession du bien cadastré AE164, maison ex-Héraud
Adoption à la majorité, oppositions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND.
- DÉLIBÉRATION n°2024-04-08 : VOIRIE/ENVIRONNEMENT : ICPE Couleurs Métha - motion du Conseil municipal
Adoption à la majorité